AMÉLIORATION DE LA PRÉVENTION ET DIMINUTION DE LA VULNÉRABILITÉ

par Patrick **Simon**[1]

Le traitement des catastrophes par l'État est globalement régi par deux pôles :

- un pôle « gestion de crise » par le MISILL (DDSC)
- un pôle « prévention des risques » par le MEDD (DPPR)

L'outil administratif opérationnel principal de la prévention est le PPR (Plan de Prévention des Risques inondations). Il agit sur toutes les composantes du risque (phénomènes, enjeux, vulnérabilité des enjeux). Pour le risque « inondation », 16 100 communes sont concernées, réparties sur l'ensemble du territoire.

Pour la prévention, plus que pour la gestion de crise, la connaissance du risque est toujours un préalable. Le risque « inondation » est probablement le plus ancien dont la puissance publique se soit occupé, mais le PPR implique d'autres acteurs importants (collectivités locales, citoyens).

Le succès du PPR « inondations » est soutenu par l'étendue du phénomène et des événements marquants, la franchise cat-nat est aussi un facteur incitatif. C'est le premier en nombre (4038) et le risque est aussi le premier en coût pour la Nation. Le PPR comporte des mesures d'urbanisme et de construction, tant pour le nouveau bâti que pour l'existant. Il est prescrit par le Préfet sur la base d'un bassin de risques, mais c'est une procédure avec un volet de démocratie locale. Le PPR comprend les dernières étapes de son élaboration (présentation des phénomènes, spatialisation, règlement afférent). Son règlement comprend interdictions et prescriptions selon l'intensité de l'aléa. Le PPR peut être un outil administratif de prévention d'autant plus fort que le conscience locale du risque est élevée. L'objectif de 5000 PPR en 2005 devrait être atteint, plus de 80 % seront des PPRI.

[1] Chef du bureau "Risques naturels", Sous- Direction de la Prévention des Risques majeurs, Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques, Ministère de l'écologie et du développement durable
20, av de Ségur, 75302 Paris 07 SP

Copyright Académie d'Agriculture de France. Colloque du 24 janvier 2006.